

Actualités FPr

148, 29.6.2005

Sommaire

1. Centre de services: ouverture probable en 2007
2. Les réseaux d'entreprises formatrices, un modèle pour créer de nouvelles places d'apprentissage
3. AG et BE : mesures contre le chômage des jeunes et la pénurie de places d'apprentissage – NE : bilan positif du démarchage
4. CDIP : recommandations concernant les prestations de l'orientation professionnelle
5. CDIP: création d'un poste affecté aux bourses d'études
6. Interview de Jean-Pierre Gindroz: l'expert au service d'un projet ambitieux
7. Formations douanières: nouvelle structure
8. Le sport délaissé dans les écoles professionnelles
9. La Confédération souligne l'importance de la seconde langue
10. Berne: adoption de la Loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle
11. SwissMEM fête son centenaire et joue toujours un rôle de pionnière dans la formation professionnelle
12. Nouvelles ordonnances sur la formation initiale adoptées ou en consultation
13. Table ronde "Ecoles professionnelles": renforcement de la convention

Impressum:

Editeur: Conférence suisse des offices de formation professionnelle CSFP et Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Copyright: CSFP et OFFT, diffusion libre (sauf indication contraire) Prière d'indiquer la source et d'envoyer un justificatif à la rédaction
Collaborateurs: Annemarie Abbondio (ao), Jacques Amos (ja), Josette Fallet (jf), Daniel Fleischmann (df), Peter Mueller (pm), Phuoc Ngo (pn) et Emil Wettstein (wt)
Membres du groupe de pilotage: Robert Galliker, CSFP; Dani Duttweiler, OFFT; Yvonne-Marie Ruedin, CRFP
Rédacteur responsable de la présente édition: Emil Wettstein, Zürich (mailto:redaktion@bbaktuell.ch). Traduction: Josette Fallet
Pour s'abonner et/ou se désabonner ainsi que pour annoncer des changements d'adresse mailto:adm@afpr.ch
Les éditions précédentes peuvent être consultées sur Internet: <http://www.afpr.ch>

1. Centre de services: ouverture probable en 2007

wt. Le Centre de services formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) doit être opérationnel au 1er janvier 2007. Selon les informations données par Robert Galliker, chef de projet lors des récentes assemblées de la DBK et de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), le CSFO sera institué par les cantons; il effectuera des tâches d'exécution et de développement, soutiendra la collaboration intercantonale et fournira des prestations à des tiers, surtout aux organisations du monde du travail. La collaboration entre l'orientation et la formation professionnelles mais aussi entre les régions linguistiques (Suisse alémanique, romande et Tessin) entraînera des effets de synergie.

Les membres de l'ASOSP (qui fournissait jusqu'à présent environ les trois quarts des prestations qui seront reprises par le CSFO) devront entamer leur «travail de deuil». Le nouveau dispositif libérera aussi des capacités pour de nouvelles tâches. Au cours de la discussion, une affirmation est revenue à plusieurs reprises: les cantons ne pourront pas accorder à l'orientation professionnelle la même importance (ni allouer les mêmes moyens financiers) que la Confédération jusqu'ici.

Le groupe de pilotage s'entretiendra, fin juin, avec les représentants de l'ASOSP et prendra les décisions qui s'imposent pour la suite des travaux. Il s'agit pour l'essentiel d'assurer les bases légales et de garantir le financement du futur centre de services.

2. Les réseaux d'entreprises formatrices, un modèle pour créer de nouvelles places d'apprentissage

ao. La création de nouvelles places d'apprentissage reste une priorité du Département fédéral de l'économie. Le conseiller fédéral Joseph Deiss s'est rendu à Zoug pour promouvoir le principe des réseaux d'entreprises formatrices. Ce modèle permet à plusieurs PME de se regrouper pour offrir de nouvelles places d'apprentissage aux

jeunes. Le canton de Zoug est pionnier en la matière et compte trois réseaux formant actuellement 140 apprentis.

Communiqué de presse:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3008.pdf>

Renseignements: Christophe Hans, porte-parole DFE, 031 322 39 60, Beatrice Cortiula-Karl, communication Office formation professionnelle Zoug, 041 728 51 66, Hugo Barmettler, OFFT, 031 323 20 29.

3. AG et BE : mesures contre le chômage des jeunes et la pénurie de places d'apprentissage –

NE : bilan positif du démarchage

ao jf. Le Conseil d'Etat argovien a pris des mesures contre le chômage des jeunes en raison d'une situation toujours tendue

<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3007a.pdf> et [bba3007b.pdf](http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3007b.pdf)

Info: Dr. Hermann Engler, Chef Amt für Wirtschaft und Arbeit, 062 835 16 61, Kathrin Hunziker, Chefin Abteilung Berufsbildung und Mittelschule, 062 835 21 90

Dans le canton de Berne, 90 % des jeunes trouvent une place d'apprentissage ou un emploi au terme de la scolarité obligatoire. Les autres bénéficient de l'une des 14 offres de transition destinées à favoriser leur entrée dans la vie professionnelle: www.be.ch/aktuell/default.aspx?action=2&mwid=16415 ou [www.bbaktuell.ch/pdf/bba3002.pdf \(5.3MB!\)](http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3002.pdf)

Neuchâtel annonce: une augmentation de 2,1 % par rapport à la même période de 2004, une centaine de places encore disponibles dans une cinquantaine de professions, la création de 67 nouvelles places d'apprentissage pour les rentrées 2005 et 2006, le résultat positif du démarchage entrepris auprès de 180 entreprises. Pour les jeunes qui arriveront au terme de leur scolarité obligatoire à fin juin 2005 et qui n'auront pas trouvé de solution, le Service de la formation professionnelle et l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle ont mis sur pied, avec l'appui financier de la Confédération, un projet de mentorat avec le Service de l'emploi.

Communiqué:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3018.pdf>

Informations : Isabelle Rohrbach, Service de la formation professionnelle,
mailto:isabelle.rohrbach@ne.ch

4. CDIP : recommandations concernant les prestations de l'orientation professionnelle

df. L'assemblée plénière de la CDIP a élevé au rang de recommandations les principes émis par la Conférence des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle (CDOPU) concernant la gratuité des prestations fournies aux adultes. En conséquence, les personnes soucieuses de leur formation et de leur formation continue doivent pouvoir bénéficier d'une offre de base gratuite en orientation professionnelle, quel que soit le niveau de la formation envisagée.

Texte des recommandations:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3026.pdf>

Pour en savoir plus sur les décisions de la CDIP

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3001.pdf>

et celles de la CDOPU:

<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba2407.pdf>

5. CDIP: création d'un poste affecté aux bourses d'études

df. Lorsque la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons entrera en vigueur, la Confédération cessera de co-financer les bourses allouées au niveau secondaire II. La coordination entre les cantons devra par conséquent être renforcée. C'est la raison pour laquelle la CDIP a approuvé la création d'un poste affecté à l'administration intercantionale de questions liées aux bourses d'études. Ce poste sera rattaché au secrétariat général de la CDIP et sa durée limitée aux années 2005 à 2008.

Sa mission essentielle sera double: élaborer les bases d'un nouvel accord intercantonal visant à harmoniser les bourses d'études et assurer un service d'information et de documentation, notamment par le biais du portail «bourses d'études» sur le serveur suisse de l'éducation:
<http://www.educa.ch>.

Le chefs des départements de l'instruction publique en ont décidé ainsi lors de leur assemblée plénière de juin.

Communiqué de presse informant sur d'autres décisions et donnant un aperçu des principaux projets d'harmonisation de l'école obligatoire en Suisse: <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3001.pdf>

6. Interview de Jean-Pierre Gindroz: l'expert au service d'un projet ambitieux

jf. Actif retraité depuis 2001, l'ancien directeur général du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) a mis son expérience et ses compétences au service de la Confédération et des cantons. Depuis janvier 2005, mandaté par le Gouvernement jurassien en qualité de chargé de mission, il conduit le projet consistant à réformer en profondeur l'organisation de toutes les formations du secondaire II et du tertiaire non universitaire.

Interview: <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3019.pdf>

7. Formations douanières: nouvelle structure

df. Dès cette année, la formation des spécialistes de douane sera couronnée par un diplôme fédéral délivré par l'OFFT. La décision a été précédée d'une discussion sur la formation monopolistique à laquelle les responsables des douanes tiennent, contrairement à ceux de la Poste et des CFF. En dépit du caractère monopolistique de la formation, il devrait être possible de changer sans difficulté de champ d'activité. L'Administration fédérale des douanes occupe actuellement quelque 5000 personnes.

Présentation des formations:

<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba2917.pdf>

8. Le sport délaissé dans les écoles professionnelles

df wt. Selon une étude conduite par l'OFFT en 2002, seul le canton de Bâle-Campagne satisfait à l'obligation de dispenser des leçons de sport dans les écoles professionnelles. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle péréquation financière, la CDIP demande l'abrogation de cette

obligation. Dans sa réponse à deux interventions parlementaires, le Conseil fédéral soutient cette obligation et indique de nouveaux moyens d'y répondre.

Enquête: www.bbaktuell.ch/pdf/bba3023a.pdf ; réponses aux interventions parlementaires

Vollmer: bba3023c.pdf et Kuprecht:

[bba 3023d.pdf](http://bba3023d.pdf); article paru dans la NZZ:
bba3023b.pdf

9. La Confédération souligne l'importance de la seconde langue

wt. Lors de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, il a été décidé de renoncer à une introduction généralisée d'une langue étrangère dans l'enseignement professionnel et d'examiner pour chaque profession s'il convient ou non d'enseigner une seconde langue. Comme l'indique la réponse du Conseil fédéral à un postulat du conseiller national Serge Beck, les organisations du monde du travail (associations professionnelles) qui ne prévoient pas de deuxième langue doivent être en mesure de motiver leur décision. Les formations qui ne prévoient pas de deuxième langue doivent demeurer l'exception.

Pour en savoir plus: www.parlement.ch/afs/data/f/gesch/2005/f_gesch_20053188.htm ou www.afpr.ch/pdf/afpr2957.pdf

10. Berne: adoption de la Loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle

wt. Le 14 juin, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la nouvelle loi cantonale. L'introduction de la formation des adultes n'a suscité aucune opposition. Tous les documents relatifs à la loi et à l'ordonnance, encore en consultation jusqu'au 25 juillet 2005, se trouvent à l'adresse <http://www.erz.be.ch/site/fr/fb-berufsbildung-projekte-nberg>

11. SwissMEM fête son centenaire et joue toujours un rôle de pionnière dans la formation professionnelle

wt. L'industrie des machines, des équipements

électriques et des métaux (MEM) joue toujours un rôle de pionnière dans la formation professionnelle. Les fonderies ont par exemple ouvert les premières écoles de métiers au 19e siècle. Les lectrices et lecteurs qui exercent depuis longtemps leur activité se souviennent des fameuses professions ASM et des réformes introduites aux examens de fin d'apprentissage.

Aujourd'hui nommée SwissMEM, l'association patronale faîtière de l'industrie MEM, vient de fêter son centenaire. Au fil des décennies, son service de formation professionnelle a géré les réformes susmentionnées. La rédaction du bbaktuell s'est entretenue avec Hans Krebser, directeur: www.bbaktuell.ch/pdf/bba2988.pdf .

12. Nouvelles ordonnances sur la formation initiale adoptées ou en consultation

wt. La future formation des coiffeuses et coiffeurs ne fera plus la distinction entre dames et messieurs, la plupart des salons de coiffure étant en mesure de former dans les deux orientations. La formation initiale durera trois ans; elle comprendra un jour de cours par semaine et entre 12 et 14 jours de cours interentreprises. Une formation initiale de deux ans d'employé-e de laiterie sera introduite pour compléter celle de technologue en industrie laitière. La consultation échoit le 15 septembre 2005.

L'ordonnance et le plan de formation relatifs à la profession de carrossier-tôlier ont été adoptés. Les documents sont téléchargeables à l'adresse <http://www.bbt.admin.ch/berufsbi/bildungse/f/in dex.htm>

13. Table ronde "Ecoles professionnelles": renforcement de la convention

sdk. Lors de sa 9e rencontre, les présidentes et présidents des différentes conférences ont débattu intensivement de leur convention. Afin de donner plus de stabilité et de continuité à la TR EP, la présidence sera désignée chaque année au mois de juin. Une question revient souvent: la table ronde doit-elle se limiter au degré secondaire 2 ou s'élargir au degré tertiaire avec les écoles supérieures? La Confédération et les

cantons ont apporté des informations sur l'état des travaux de mise en oeuvre de la loi sur la formation professionnelle, l'action «GetJobNow» et sur les consultations en cours: ordonnances sur le PEC ECG et le PEC concernant les responsables de la formation professionnelle. La CSFP offre à la TR EP la possibilité d'occuper un siège dans le groupe de travail chargé d'examiner le second de ces plans d'études cadre. La prochaine rencontre aura lieu le 9 novembre 2005 à Berne. Voir aussi la lettre d'information de la CSD:
<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3028.pdf>

L'expert au service d'un projet ambitieux

Interview de Jean-Pierre Gindroz

ActualitésFPr 148 du 29 juin 2005

Actif retraité depuis 2001, l'ancien directeur général du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) a mis son expérience et ses compétences au service de la Confédération et des cantons. Depuis janvier 2005, mandaté par le Gouvernement jurassien en qualité de chargé de mission, il conduit le projet consistant à réformer en profondeur l'organisation de toutes les formations du secondaire II et du tertiaire non universitaire

Entretien : Josette Fallet

Votre personnalité a toujours rayonné bien au-delà de Neuchâtel, où vous avez dirigé pendant plus de vingt-cinq ans le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Quel a été votre parcours, ces trente dernières années, aux plans cantonal et national ?

En 1975, les autorités neuchâteloises ont décidé de restructurer les écoles professionnelles, de les réunir sous un seul toit. Elles ont confié cette mission à une personne qui ne venait pas du sérail et pouvait porter un regard neuf sur les structures. Sous ma direction, le CPLN s'est mis en place et s'est développé, notamment dans le tertiaire non universitaire.

Pour en savoir plus, voir le site <http://www.cpln.ch>

Trente ans plus tard, je m'occupe d'un projet plus ambitieux à la demande du Gouvernement jurassien. Aucun canton n'a jusqu'ici poussé aussi loin la réforme des niveaux secondaire II et tertiaire. Pour en savoir plus : voir <http://www.afpr.ch/pdf/afpr2841.pdf>

Très tôt devenu vice-président de la Conférence



suisse des écoles professionnelles et de métiers (CSD), j'ai participé aux travaux de nombreuses commissions au plan national :

- Commission formation professionnelle de la CDIP
- Conseil de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPFP)
- Commission fédérale de maturité professionnelle

En 1999, le conseiller fédéral Couchebin m'a appelé

Titulaire d'un doctorat en sociologie économique avec une thèse sur une «approche psycho-sociologique du comportement d'achat», Jean-Pierre Gindroz a commencé sa carrière professionnelle dans le domaine du marketing en occupant durant 10 ans différentes fonctions à Hambourg, Bâle et Bienné. Passionné par les questions liées à la formation, il a décidé de réorienter son activité professionnelle en quittant le secteur privé pour mettre son expérience au service des autorités neuchâteloises.

à faire partie de la Commission d'experts chargée de préparer la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. J'en étais le seul membre romand. La Suisse italienne y était représentée par M. Vincenzo Nembrini.

Vous avez pris une retraite anticipée en 2001 pour consacrer votre temps à différents projets. Lesquels ?

La CRFP m'a confié le projet «Nouvelles formes de partenariat Ecoles – Entreprises» (NFPA) et l'évaluation du projet ApA2 de lancement coordonné, dans les sept cantons romands, de la nouvelle formation d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC). J'ai collaboré avec M. Benoît Michel à l'évaluation de la première volée 2002-2005. Je viens d'achever une enquête extensive auprès des candidates qui ont passé leurs examens de fin d'apprentissage en juin.

Pour en savoir plus : voir site <http://www.nfpa.ch>

Dans quelles circonstances le Gouvernement jurassien vous a-t-il appelé comme chargé de mission ?

Occupé par les projets susmentionnés, je n'étais pas disponible en 2003 lorsque le Gouvernement jurassien m'avait sollicité. M. François Bourquin a alors pris ce mandat et a conduit les travaux jusqu'à son décès le 10 décembre 2004. Sollicité une seconde fois en janvier 2005, j'ai accepté le mandat nouvellement positionné.

Comment définissez-vous le projet ?

Je le définis selon deux angles d'approche : la politique éducative d'une part, l'aspect organisationnel d'autre part.

Politique éducative

S'inspirant du rapport "Le secondaire II à venir", le Gouvernement jurassien a lancé une réforme d'envergure. Il entend donner de la cohérence au secondaire II dans un processus comparable à la réforme du secondaire I réalisée quinze ans plus tôt. Partant du principe que les flux d'élèves sortant du secondaire I passent tous, sous une forme ou sous une autre, au travers du secondaire II, il a décidé d'aménager ce secteur pour lui donner visibilité, flexibilité et perméabilité. Il entend prendre en charge les élèves, les conduire au travers de filières, de passerelles, de reconnaissances des acquis, ne pas rester dans la situation présente caractérisée par une mosaïque d'écoles qui ont toutes certaines prestations à offrir, sans cohérence d'ensemble.

La situation des jeunes, au plan national, dans une

solution transitoire (17%) ou sans solution (8%) au sortir de la scolarité obligatoire permet d'illustrer le propos. Au Jura, l'offre de différentes écoles et de différents établissements consiste notamment en 10e année, année de transition, classes d'orientation, classes de pré-apprentissage, ateliers qui misent sur l'insertion. Ces offres représentent une réponse au coup par coup au travers d'établissements qui disposent chacun d'une direction, d'une commission de surveillance. Elles n'avaient jusqu'ici pas suscité un raisonnement d'ensemble. Quelle offre ? Comment l'aménager ? Quels itinéraires construire ? Quels parcours rendre possibles compte tenu des changements de filière en cours de route de plus en plus fréquents et vu l'âge croissant des jeunes qui signent un contrat d'apprentissage ?

Aspect organisationnel

Dans le cadre de la structure départementale, le Gouvernement jurassien entend placer tout le secondaire II et l'ensemble du niveau tertiaire sous un seul département et, dans le cadre de celui-ci, créer un service fort (enseignement secondaire II et tertiaire). Il a retenu l'option d'un établissement unique fédérateur regroupant onze écoles et offrant toutes les filières : le Centre jurassien de formation immédiatement confronté à des questions d'organisation interne et appelé à jouer le rôle d'interface avec le service de l'enseignement secondaire et tertiaire. Cette structure devrait notamment permettre une meilleure maîtrise des coûts.

Le projet a fait l'objet d'une vaste consultation en mars et avril 2005. Quels en sont les principaux résultats ?

Les milieux consultés adhèrent aux lignes de force mais émettent des réserves au sujet des modalités d'application.

- Certaines mesures passent très bien : réaménagement du secondaire II, regroupement d'une mosaïque d'écoles, département unique pour toute la formation et l'enseignement.
- D'autres mesures suscitent des observations critiques : constitution de certaines divisions, interrogations sur le service unique et la bonne articulation entre le secondaire I et le secondaire II.
- Opposition à certains aspects organisationnels. Les divisions spécifiques «Maturité professionnelle» et «Formation continue» ne sont pas jugées pertinentes; il en va de même de l'articulation entre le futur service et la direction générale, cette dernière étant jugée superfétatoire.

Le Gouvernement jurassien, après avoir analysé les

résultats, se sent encouragé à poursuivre la réforme entreprise. La réflexion porte maintenant sur :
- l'organisation et la structure internes du département qui s'appellera Département de la formation, de la culture et du sport;
- l'architecture organisationnelle du Centre jurassien de formation dont l'appellation peut être remise en discussion.

La réforme devrait conduire à une première étape parlementaire d'ici à la fin de l'année avec l'examen de la Loi sur l'organisation de l'enseignement des niveaux secondaire II et tertiaire. En seconde étape, le parlement se prononcera en 2006 sur une nouvelle loi sur l'enseignement secondaire II et tertiaire. Le dispositif devrait être en place au 1er janvier 2007.

D'une manière générale, comment voyez-vous le renouveau de la formation professionnelle?

Je suis convaincu qu'il faut s'approcher des entreprises formatrices, leur présenter des modèles nouveaux pour leur montrer qu'il existe des solutions adaptées aux réalités régionales. Il faut prendre en compte la taille des entreprises, voir quelles sont les modalités les plus adéquates, par exemple le réseau d'entreprises formatrices. Trop d'entreprises raisonnent encore aujourd'hui comme si elles étaient seules responsables de la formation. De nouvelles formes de partenariat peuvent être aménagées. Une démarche pragmatique s'impose en l'occurrence. La prise de conscience ne doit pas être le fait des associations professionnelles faîtières mais des entreprises elles-mêmes.

Dans les séances d'information organisées au Jura, j'ai souvent évoqué le domaine commercial. Il me semble primordial d'inviter les entreprises à réfléchir à la situation et à dépasser le cadre actuel : les écoles professionnelles commerciales incitent à former des employées de commerce, les écoles

supérieures de commerce cherchent des débouchés pour leurs diplômés, des places de stage pour les étudiants qui préparent la maturité professionnelle. Il faut réunir les entreprises pour discuter les solutions qui leur conviendraient, déterminer qui pourrait offrir quelles séquences de formation.

Quel devrait être, à l'avenir, le rôle des entreprises formatrices ?

Lors de la journée OFFT du 4 mars 2005 à Lucerne, j'ai lancé l'idée de dissocier l'effort de formation de la notion d'engagement de personnes et de relève professionnelle. L'expérience a démontré qu'il est, sauf exception, difficile de gérer la formation professionnelle en fonction des besoins des entreprises; il y a toujours un décalage entre la demande et l'arrivée des personnes qualifiées sur le marché de l'emploi. La gestion des ressources humaines répond aux besoins des entreprises, elle mise sur la mobilité des personnes formées. La formation professionnelle doit prendre en compte cette attente de mobilité; le concept de champ professionnel introduit dans la nouvelle loi doit y contribuer.

Désormais, il conviendrait de tenir un autre langage et de convaincre les entreprises qu'elles doivent participer à un effort général de formation, assumer un devoir social. Comme l'indiquait le message du Conseil fédéral relatif à la nouvelle loi, la formation professionnelle doit favoriser l'insertion sociale. La nLFPr (art. 3, lettre a) encourage et développe un système qui permet aux individus de s'épanouir sur les plans personnel et professionnel et de s'intégrer dans la société, en particulier dans le monde du travail.

Zollfachleute, Grenzwächterin / Grenzwächter

Berufsausbildung beim Zoll

bbaktuell 148 vom 28. Juni 2005

Die Eidgenössische Zollverwaltung bietet zwei Ausbildungsgänge an: Zollfachmann/frau und Grenzwächterin/Grenzwächter. Beide Berufe können nur bei der Zollverwaltung erlernt werden und sind in diesem Sinne Monopolausbildungen. Dieses Konzept der Berufsbildung ist aktuell in der helvetischen Bildungslandschaft einzigartig. Der folgende Bericht skizziert die Konzeption und die didaktische Grundposition der beiden Ausbildungsgänge und diskutiert die Situierung der Monopolausbildung.

Martin Weissleder

Die Eidg. Zollverwaltung ist Teil des Finanzdepartements und beschäftigt rund 5'000 Mitarbeitende. Zu den Hauptaufgaben der Zollverwaltung gehören die Erhebung von Abgaben, Überwachen der ein- und ausgeführten Waren, Sicherheitsaufgaben, Tier-, Pflanzen- und Artenschutz. Die jährlichen Einnahmen betrugen 2004 rund 19 Milliarden Franken. Die Verwaltung ist dezentral organisiert mit Direktionen in Bern, Basel, Schaffhausen und Lugano.

Zollfachleute, Grenzwächterin, Grenzwächter

Die beiden Ausbildungsgänge Zollfachleute und Grenzwächterin, Grenzwächter sind modular aufgebaut. Nach einer einjährigen Grundausbildung, aufgeteilt in Theorieblöcke (25 Wochen) und Praktika (22 Wochen) besuchen die Mitarbeitenden in den folgenden fünf Jahren drei Weiterbildungskurse von 3 bis 4 Wochen Dauer. Nach Abschluss dieser Kurse gilt die allgemeine berufliche Ausbildung als abgeschlossen. Im Rahmen der Fortbildung werden intern weiterführende Fachausbildungen, Kurse für Spezialisten und Führungsseminare angeboten.

Zulassungsbedingungen für beide Ausbildungen

sind ein eidg. Fähigkeitszeugnis oder ein Mittelschulabschluss. Neben weiteren formalen Kriterien findet ein internes Aufnahmenverfahren statt, das eine schriftliche und mündliche Prüfung wie ein strukturiertes Aufnahmegespräch umfasst. Es werden nur so viele Auszubildenden rekrutiert, wie später im Betrieb auch eingesetzt werden können.

Die Ausbildungen finden im eigenen Ausbildungszentrum in Liestal (BL) statt, das über rund 160 Ausbildungsplätze verfügt und einen Internatsbetrieb für ca. 140 Personen anbietet.

Curriculum, Didaktik, Lehrkräfte

Für jeden der beiden Ausbildungsgänge besteht ein separates Curriculum. Dieses ist lernzielorientiert aufgebaut und beschreibt neben dem Endverhalten das von den Teilnehmenden verlangte Wissen und Können. Gesteuert wird die Ausbildung über den so genannten Regelkreis der Ausbildung. Dieser besteht aus den Schritten: Bedarfsermittlung, Lernzielformulierung, Vorbereitung/Planung, Durchführung, Transfer und Evaluation. In einem Qualitätshandbuch sind die zu den einzelnen Schritten gehörenden Standards festgehalten. Verantwortlich für die Einhaltung der Qualitätsstandards ist die Steuerungsgruppe Qualität, die sich aus Vertretern des Betriebs und der Fachdienste zusammensetzt. Bei beiden Ausbildungsgängen handelt es sich um Fachausbildungen, die gezielt auf die Tätigkeit im Arbeitsfeld ausgerichtet sind. Entsprechend besteht das Curriculum ausschliesslichen aus Fachinhalten. Allgemeinbildende Inhalte finden sich keine.

Die didaktische Konzeption der Ausbildung ist im hohen Masse vom Anspruch der Praxis- und Handlungsorientierung geprägt. Der Betrieb, als Abnehmer der Schulung, verlangt nach Personal, das unmittelbar und universell im Arbeitsalltag ein-

gesetzt werden kann. Die beiden folgenden Grundsätze prägen die Didaktik:

- Handlungsfähigkeit basiert auf einem umfassenden Wissensbestand
- Die Ausbildung führt zur beruflich notwendigen Handlungskompetenz

Aufgrund dieser Grundsätze ergeben sich verschiedene Konsequenzen für die Bereiche Lehrkräfte, Didaktik/Methodik, Infrastruktur, die im Folgenden nur sehr verkürzt und skizzenhaft dargestellt werden sollen:

- Der Lehrkörper besteht ausschliesslich aus erfahrenen und bewährten Zoll- und Grenzwachtfachleuten, die als Teilzeitlehrkräfte eingesetzt werden. Die Ausbildung des Lehrkörpers erfolgt über ein internes Train the Trainer Programm, das zum SVEB-Zertifikat führt.
- In der Ausbildung werden klar definierte Wissensbestände vermittelt, die von den Auszubildenden zu erwerben und im Rahmen von Kontrollen auch wiederzugeben sind.
- Unterrichtsformen wie Arbeiten mit Lernarrangements, Fallbeispielen, praktischen Übungen und Simulationen werden konsequent eingesetzt.
- Die Schulungsinfrastruktur (EDV) entspricht denjenigen am Arbeitsplatz. So sind alle 160 Ausbildungsplätze EDV mässig erschlossen und ermöglichen den Zugang auf alle arbeitsrelevanten Applikationen.
- Konsequenter Einsatz von E-Learning zur individuellen Schulung.

Monopolausbildung

Die Grundausbildung der Zollfachleute wird ab 2005 mit einer vom BBT anerkannten höheren Berufsprüfung abgeschlossen. Damit erfolgt die klare Positionierung der Ausbildung in der höheren Berufsbildung. Diesem Schritt vorausgegangen ist eine intensive Diskussion über die Monopolausbildung. Verschiedene Unternehmungen (z.B. Post, SBB) haben ihre Monopolausbildungen aufgegeben und bieten nun zum Beispiel eine kaufmännischen Ausbildung mit einer entsprechenden Spezialisierung an. Die Eidg. Zollverwaltung hat diesen Weg nicht gewählt, dies aus folgenden Gründen:

- Die Monopolausbildung kann gezielt auf die Anforderungen des Tätigkeitsfeldes ausgerichtet werden. Eine hoch praxisorientierte Ausbildung und ein unmittelbarer Einsatz in die Arbeitstätigkeit sind die Folgen davon.
- Die Zollverwaltung besitzt eine hohe Autonomie in der Gestaltung der Ausbildungsinhalte und Strukturen.

- Der Belastung für den produktiven Betrieb wären bei einer Ausbildung im Sinne einer Lehre vom zeitlichen Umfang wie von den Inhalten her deutlich höher.

Der Verzicht auf eine Monopolausbildung wird oft mit dem Argument der Arbeitsmarktfähigkeit unterlegt. Man geht davon aus, dass ein Berufsabschluss ausserhalb einer Monopolausbildung höhere interne und externe Mobilität und Flexibilität der Belegschaft ermöglichen. Dies ist meiner Ansicht nach ein Trugschluss und wird als Argument bei der Suche nach Akzeptanz im Rahmen von Umstrukturierungsmassnahmen herbeigezogen. So können wir bei uns beobachten, dass „trotz“ der Monopolausbildung ein Wechsel in ein anderes Berufsfeld ohne Schwierigkeiten möglich ist und diese Möglichkeit von den Mitarbeitenden auch genutzt wird. Eine kaufmännischen Ausbildung also solche garantiert noch keinen Arbeitsplatz. Verschiedene Aspekte wirken hier neben dem eigentlichen Berufsabschluss mit, so z.B. persönliche Zielvorstellungen, Bedarf des Arbeitsmarktes, Weiterbildungsbereitschaft, Persönlichkeit.

Dank der Monopolausbildung können Zollfachleute und Grenzwächterinnen, Grenzwächter effektiv und effizient auf ihre Tätigkeit vorbereitet werden. Die hohe Ausbildungsflexibilität erlaubt zudem neue Herausforderungen und auch politische Veränderung aktiv aufzunehmen und die Ausbildung in kurzer Zeit auf die neuen Anforderungen auszurichten. Dies führt unter anderem zu einer guten Arbeitsplatzsicherheit. Davon profitiert der einzelne aber auch die Organisation.

Autor:

Martin Weissleder
Chef Stabsdienst Ausbildung
Oberzolldirektion
Monbijoustrasse 40
3003 Bern

martin.weissleder@ezv.admin.ch

Interview mit Hans Krebser, Leiter der Fachstelle Berufsbildung von SwissMEM

Seit Jahrzehnten in der Pionierrolle

bbaktuell 148 vom 28. Juni 2005

Die Maschinen-, Elektro- und Metallindustrie war immer wieder Pionierin in der Berufsbildung: Im 19. Jhrdt. haben beispielsweise Giessereien die ersten Lehrwerkstätten eingerichtet. Den älteren Leserinnen und Lesern sind wohl die "ASM-Berufe" noch ein Begriff oder die Reformen im Prüfungswesen.

Der Arbeitgeberverband dieser Branche, heute SwissMEM genannt, wird 100 Jahre alt. Seine «Lehrlingsstelle» ist seit Jahrzehnten die Trägerin der erwähnten Reformen. bbaktuell hat deren Leiter einige Fragen gestellt.

Seit wann gibt es die Lehrlingsstelle von SwissMEM?

Die Fachstelle Berufsbildung mit Sitz in Winterthur wurde 1954 gegründet. Eine Lehrlingskommission wurde bereits 1930 eingestzt.

Welche Aufgabe hatte sie zu Beginn und wo liegen heute die Schwerpunkte?

Zu Beginn konzentrierte sich die Fachstelle auf die Ausarbeitung der Lehrabschlussprüfungen für die MEM-Berufslehren. Heute nehmen wir alle Aufgaben eines Berufsverbandes im Bereich der Berufsausbildung wahr, zusätzlich also auch die Entwicklung der Bildungsverordnungen, die Erarbeitung von Lehrmitteln für die praktische und schulische Bildung, die Schulung von Berufsbildnerinnen und Prüfungsexperten sowie auch die Berufsinformation.

Wie hat sich die Zahl der Lehrlinge in den letzten 100 Jahren entwickelt, wenn man sie

Zur Geschichte der Berufsbildung im MEM-Bereich existiert eine Monographie: Mägli, Ulrich: Berufsausbildung in der schweizerischen Maschinen- und Metallindustrie 1918 - 1939, Zürich: Verlag Reihe W, 1980. 280 S, die u.a. in der neuen Bilbiothek zu Berufsbildungsfragen ausgeliehen werden kann, Bibliothek «Gymnasial-, Berufspädagogik und Weiterbildung» der Pädagogischen Hochschule Zürich. Ort, Öffnungszeiten: http://www.phzh.ch/content,285,r1545,_Dz.html. Einschreibung etc: http://iz.phzh.ch/content, 286,r,_Dz.html. Zugang zum Katalog: <http://biblio.unizh.ch/>



mit der Zahl der Mitarbeitenden dieses Industriezweigs vergleicht?

Im Jahr 1918 (erstmals detaillierte Daten verfügbar) bildeten 134 ASM-Unternehmen mit 49'800 Mitarbeitenden insgesamt 4'380 Lehrlinge aus. Letztes Jahr waren es 8'178 Lehrlinge in 950 Swissmem Unternehmen mit 141'700 Beschäftigten.

Sie selbst sind seit über 20 Jahren in der Fachstelle tätig. Welches waren die wichtigsten Veränderungen der Berufsbildung in dieser Zeit?

In den achtziger Jahren galt es, die Informatik anwendungsbezogen in die Ausbildungen und Lehrabschlussprüfungen der MEM-Berufslehren einzubauen

Nach einer Berufslehre und einigen Jahren Praxiserfahrung schloss Hans Krebser das Studium zum Elektroingenieur HTL ab (1978: dipl. El.-Ing. HTL). Anschliessend arbeitete er als Projektierungs- und Berechnungsingenieur in der Firma Brown, Boveri & Co. in Zürich.

Sein Interesse an Ausbildungsfragen führte ihn Anfang der 80er-Jahre zum ASM als Projektleiter für Elektroberufe. Seit 1991 ist Hans Krebser Leiter von Swissmem Berufsbildung.



Seit Sommer 1993 bilden SIG und Georg Fischer ihre Lehrlinge gemeinsam aus – auch bei den Ausbildungsverbünden war die MEM-Industrie Pionierin.

Foto Michael Kessler

en. In den neunziger Jahren haben wir als Erste in Europa die Informatiklehre geschaffen. Zentral und nachhaltig war die Umstellung der Ausbildungsmethode weg von der klassischen Instruktion hin zur ganzheitlichen Ausbildung einschliesslich der Förderung von Schlüsselkompetenzen. In den letzten Jahren galt es, die Wirksamkeit der Ausbildung zu steigern (u.a. mit eLearning) und das Lehrstellenmarketing auszubauen.

Die Maschinen- und Elektroindustrie ist seit Jahrzehnten eine treibende Kraft in der Weiterentwicklung der Berufsbildung. Wo ist ihrer Meinung nach in den nächsten Jahren der Hebel anzusetzen?

In Hightech-Berufen mit sehr hohen Anforderungen an den Arbeitsplätzen stösst das klassische duale System an seine Grenzen. Ich sehe die Lösung im Ausbau des trialen Systems durch die Einführung

von Basislehrjahren in Lernzentren und Ausbildungsverbünden. Auch für die Ausbildung von schulisch schwächeren Jugendlichen sind neue Lösungen zu finden, um für die Schweiz negative soziale Folgen zu vermeiden.

Verschiedene Verbände sind nicht sehr glücklich mit der Art, wie gegenwärtig Ziele und Inhalte der beruflichen Grundbildung definiert werden und haben sich diesbezüglich an das BBT gewandt. Wie erleben Sie das gegenwärtig verwendete System?

Auch wir tun uns etwas schwer mit der Triplex-Methode in der neuen kaufmännischen Grundbildung. Das BBT-Handbuch zur beruflichen Grundbildung lässt aber durchaus alternative Formen zur Lernzielformulierung zu. Deshalb prüfen wir gegenwärtig sehr genau, welches System wir in den zukünftigen Bildungsplänen einsetzen werden.

Calendrier des manifestations

Edition 148, 29.06.2005

21 - 23 sept. 05 Congrès annuel de la SSRE

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le Congrès et l'appel à communication sur le site Internet du Congrès SSRE 2005:
<http://ssre05.educanet2.ch/info/fr/call/index.html>

26 - 28 sept. 05 Congrès suisse de pédagogie spécialisées 2005

Le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) a le plaisir de vous convier au 4ème Congrès suisse d'éducation et de pédagogie spécialisées. Dans le cadre d'exposés, d'ateliers, de groupes de travail sur le thème "Education et pédagogie spécialisées pour tous", de nombreux professionnels renommés sont invités à apporter un éclairage sur des questionnements nouveaux ou récurrents, à présenter des aspects de la pédagogie spécialisée porteurs d'avenir et à conduire des discussions stimulantes et enrichissantes. Les accents thématiques ci-dessous et les questions qui leur sont liées serviront de fil rouge aux différentes offres du Congrès.
<http://www.szh.ch/f/news/szh-tagung.shtml>

3 - 7 oct. 05 Enseigner au secondaire II en 2005

Le Congrès offrira un cadre propice aux rencontres des différents enseignants du Degré Secondaire II, tout en étant ouvert aux représentants de la science, de la culture, de la politique et de l'économie. Une offre aussi large que variée d'exposés, d'ateliers, de discussions et d'autres manifestations permettra aux participants une réflexion approfondie, mais également un échange actif d'idées et d'expériences.
<http://www.s2-2005.ch>

28 oct. 05 CSD-SDK Séance d'automne à Arenenberg

4 nov. 05 Journée «Echanges d'expériences» de l'OFFT

«Développement de la qualité dans la formation professionnelle»: tel est le thème de cette nouvelle journée «Echanges d'expériences» pendant laquelle seront discutées des expériences faites dans le cadre de projets de développement et de test. Pour de plus amples informations: <http://www.bbt.admin.ch/dossiers/nbb/f/index.htm>

10 nov. 05 Journée de la formation professionnelle

«La formation professionnelle duale dans le contexte international»: tel est le thème cette année de la journée de la formation professionnelle. Par ailleurs, de jeunes professionnels ayant fourni d'excellentes prestations seront à l'honneur. Le conseiller fédéral Joseph Deiss honorera à Zurich-Kloten les heureux participants du Concours mondial des métiers 2005 à Helsinki ainsi que les vainqueurs des Championnats suisses des jeunes professionnels. Contact: Belinda Walther, OFFT
(belinda.walther@bbt.admin.ch)

18 - 19 mai 06 CSD Assemblée générale au Valais

23 mai 2006 Conférence de mai 2006

Journée sur la formation professionnelle, organisée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Ce calendrier indique les manifestations annoncées à la rédaction du bulletin AFPr; elles y sont classées dans l'ordre chronologique des événements. D'autres réunions importantes y sont aussi mentionnées dans un souci d'éviter le chevauchement de différentes manifestations.

Le choix incombe à la rédaction d'AFPr.

Organisez-vous une manifestation qui ne figure pas dans le calendrier ? N'hésitez pas à envoyer un texte de 500 caractères au plus, par mail : redaction@afpr.ch

Vous trouverez bien d'autres indications dans la version allemande du calendrier à l'adresse
<http://www.bbaktuell.ch/pdf/Veranstaltungen.pdf>